



**PROCES VERBAL  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 07 AVRIL 2022**

Le sept avril deux mille vingt-deux, sur convocation en date du 1<sup>er</sup> avril 2022, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de La Chapelle-Launay se sont réunis dans la salle du Conseil sous la présidence de Madame Soizic Leroux, première adjointe

Présents : Soizic Leroux, Daniel Lecomte, Nathalie Flauraud, Stéphane Daufouy, Eve-Lise Martin, Yannick Cerclé, Jean-Paul Huou, Agnès Amorim, Jean-Claude Bonhomme, Guillaume Lafaye, Céline Champenois, Edern Picault, Thibaut Onasch, Emmanuel Lemerancier, Sophie Maure

Pouvoirs : Michel Guillard a donné pouvoir à Jean-Paul Huou  
Julie Rabinand a donné pouvoir à Stéphane Daufouy  
Christelle Ardouin a donné pouvoir à Guillaume Lafaye  
Henriette Legal a donné pouvoir à Daniel Lecomte  
Marc Guillot a donné pouvoir à Soizic Leroux  
Elodie Sabathier a donné pouvoir à Emmanuel Lemerancier  
Daphnée Blay a donné pouvoir à Sophie Maure

Absente : Adeline Masson

Sophie Maure est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T

## **1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DU 24 FEVRIER 2022**

Le procès-verbal est approuvé sans remarques par 20 voix pour et 2 abstentions.

Information sur les indemnités perçues des élus dans l'année 2021 : les indemnités perçues par les élus sont présentées au Conseil municipal. Pour le Maire, 20 069,28 € bruts, pour les adjoints 7 701 €, pour les conseillers délégués 1866,96 € et pour les conseillers municipaux 198,36 €.

## **2- FINANCES**

### **2.1 – BUDGET COMMUNAL**

#### **- Compte de Gestion 2021**

Monsieur Huou rappelle que le compte de gestion est élaboré par le Trésor Public et doit correspondre au Compte administratif établi par la commune.

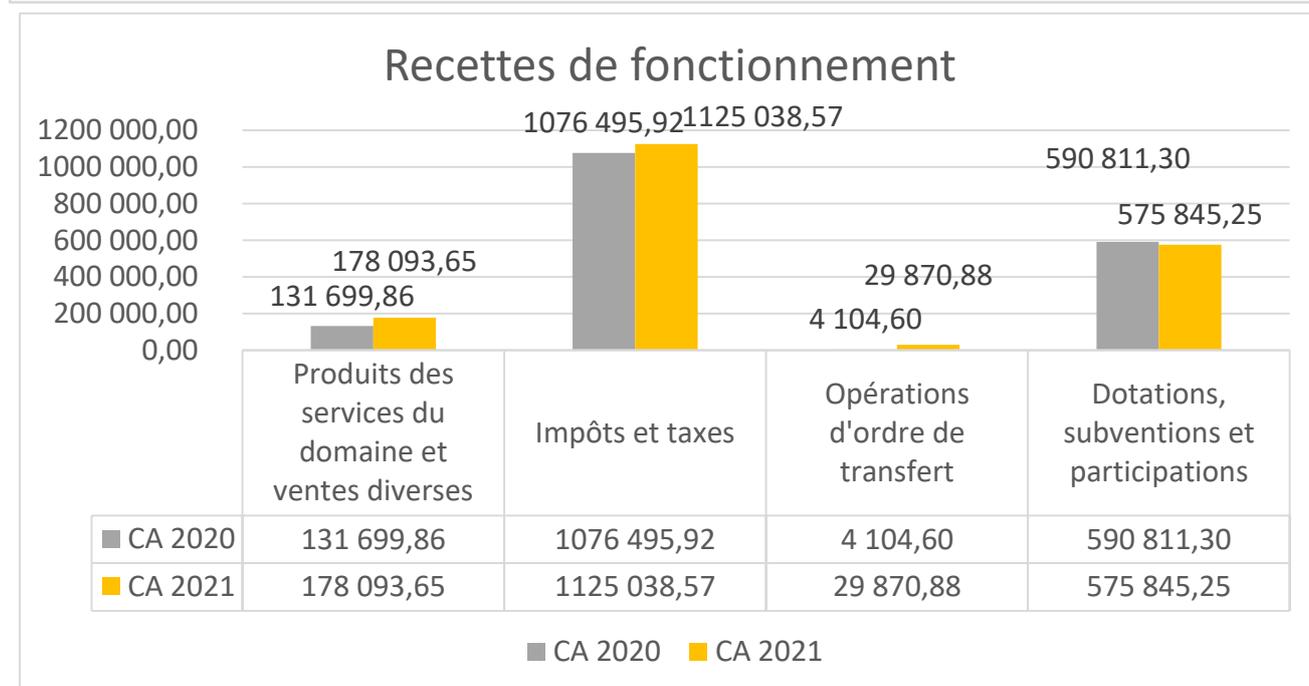
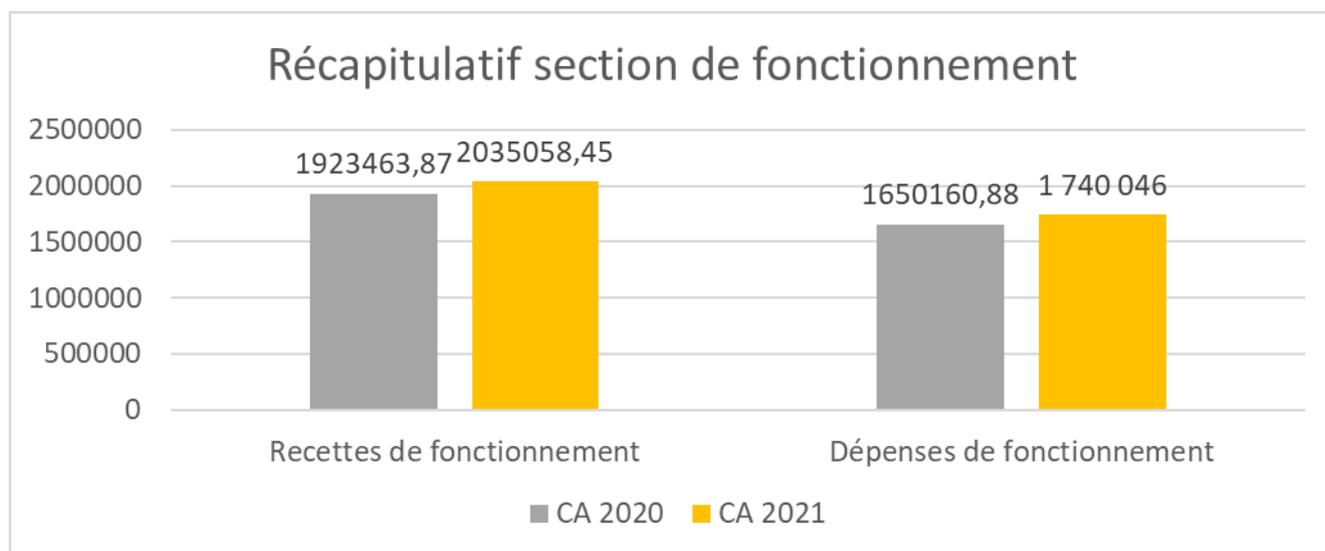
	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 715 272,93 €	2 649 572,12 €	5 364 845,05 €
Titres de recettes émis (b)	1 929 018,51 €	2 035 410,53 €	3 964 429,04 €
Réduction de titres (c)	0.00 €	352,08 €	352,08 €
<b>Recettes nettes (d=b-c)</b>	<b>1 929 018,51 €</b>	<b>2 035 058,45 €</b>	<b>3 964 076,96 €</b>
<b>DEPENSES</b>			

Autorisations budgétaires totales (e)	2 715 272,93 €	2 649 572,12 €	5 364 845,05 €
Mandats émis (f)	1 971 384,14 €	1 798 405,65 €	3 769 789,79 €
Annulation de mandats (g)	0.00 €	58 359,65 €	58 359,65 €
Dépenses nettes (h=f-g)	<b>1 971 384,14 €</b>	<b>1 740 046,00 €</b>	<b>3 711 430,14 €</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d-h) Excédent		<b>295 012,45 €</b>	<b>252 646,82 €</b>
(h-d) Déficit	<b>42 365,63 €</b>		

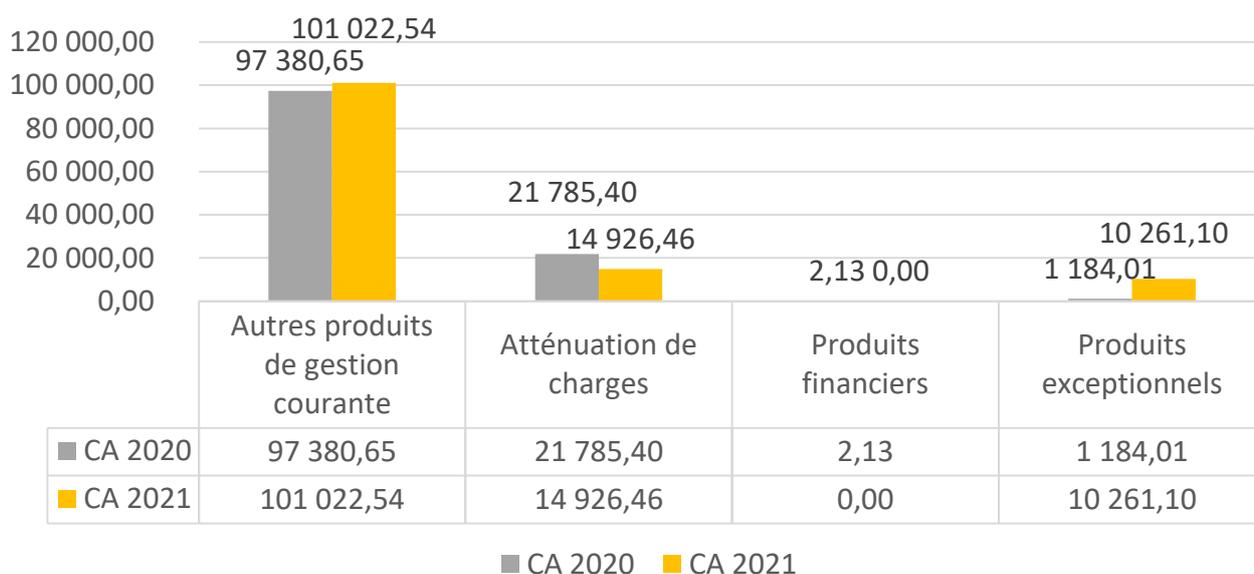
Madame Maure demande pourquoi il y a un déficit dans la section investissement. Monsieur Huou indique que c'est normal car les dépenses d'investissement sont couvertes soit par l'emprunt, soit par des subventions, soit par les fonds propres.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 du budget communal.

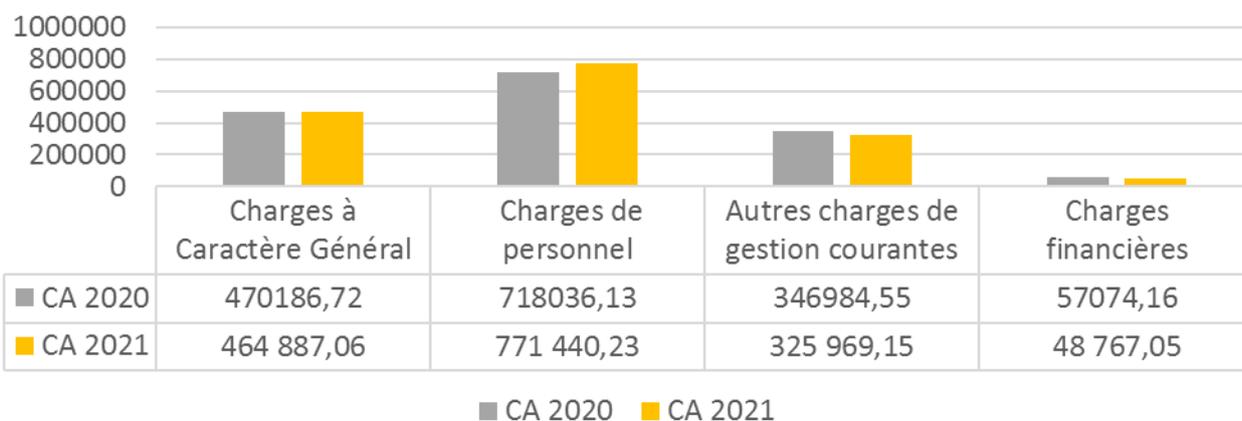
### - Compte Administratif 2021



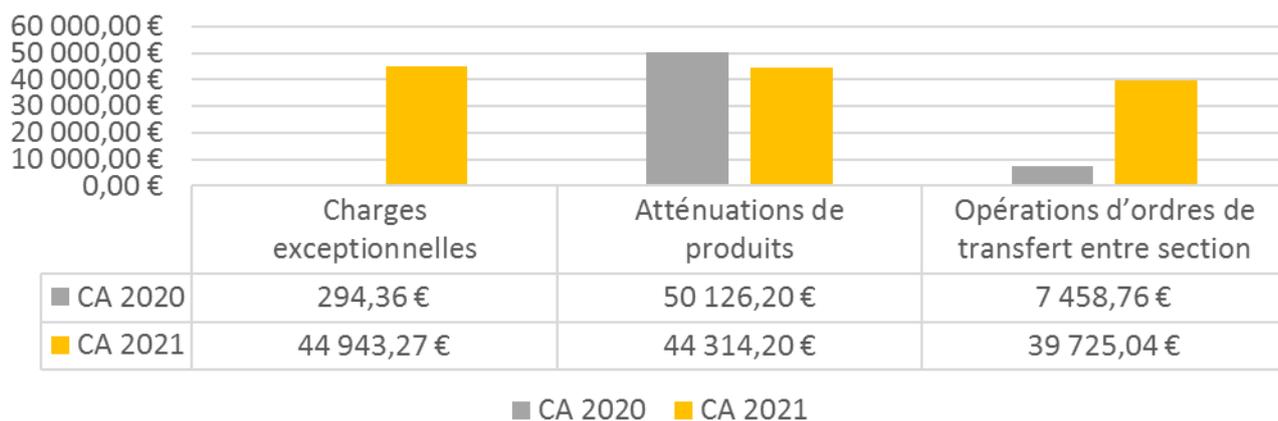
## Recettes de fonctionnement



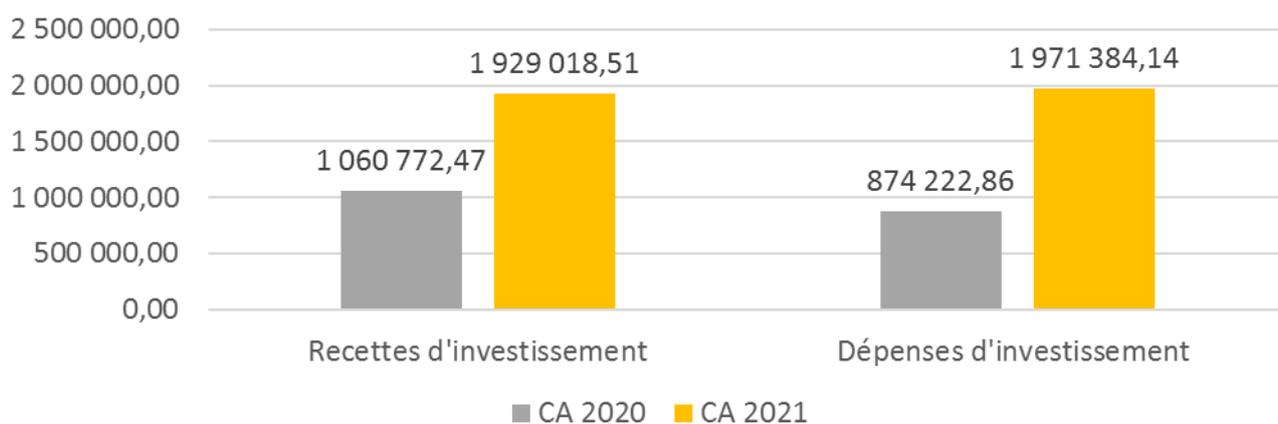
## Dépenses de fonctionnement



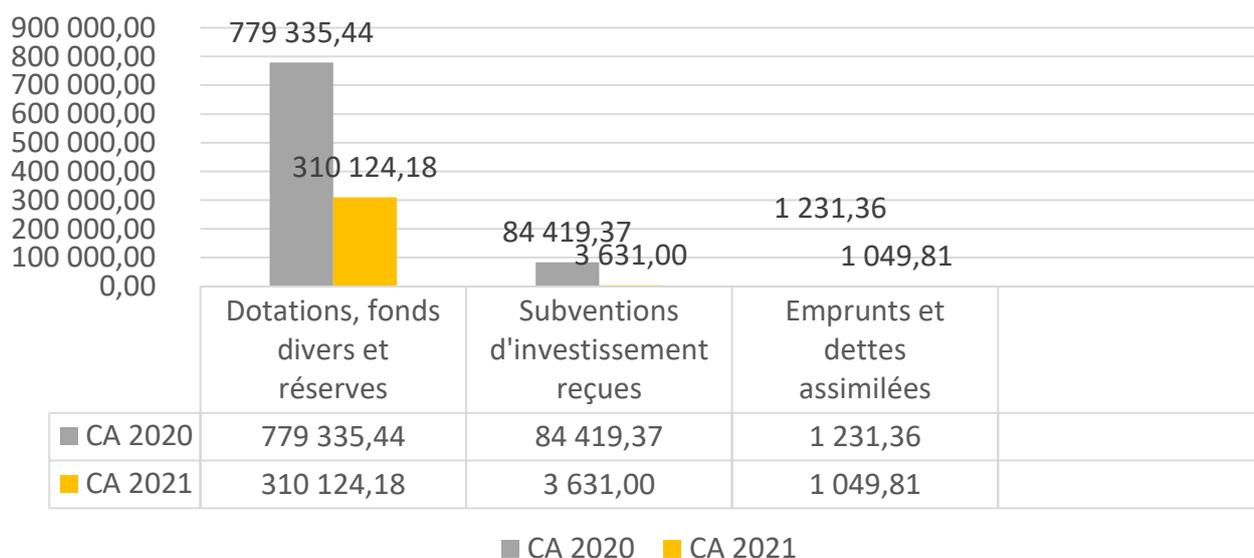
## Dépenses de fonctionnement



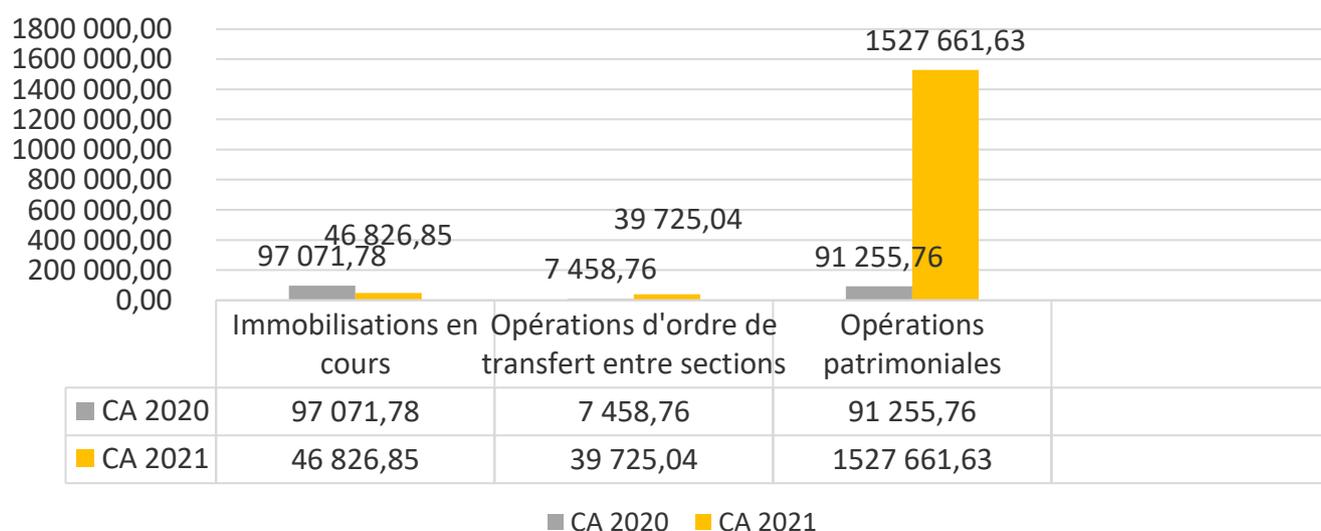
## Récapitulatif section d'investissement



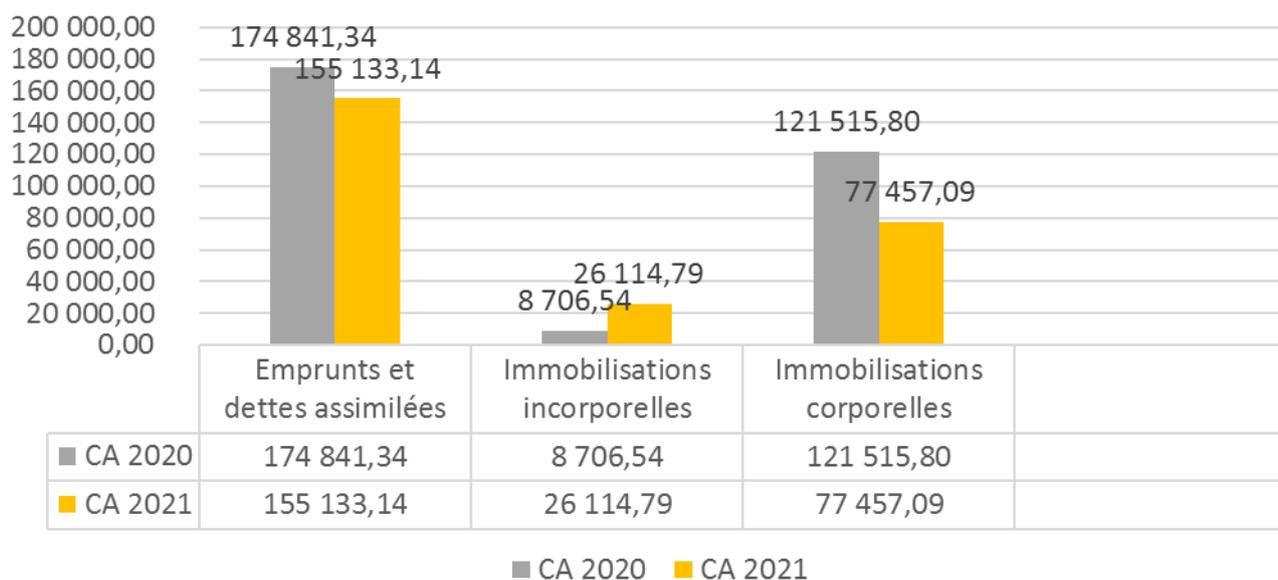
## Recettes d'investissement



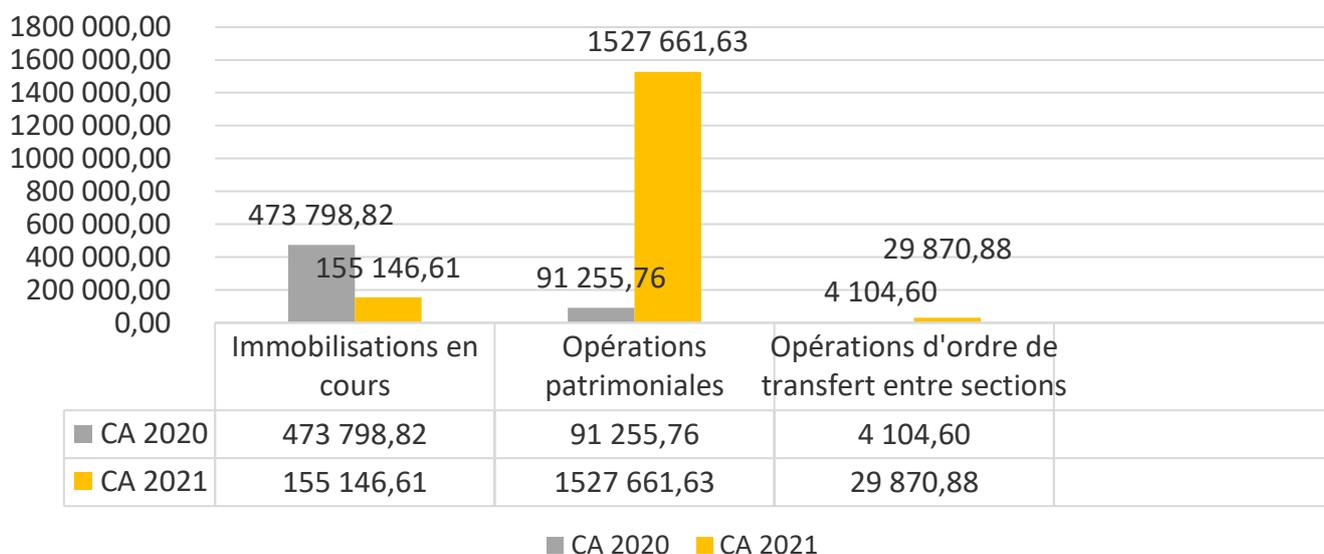
## Recettes d'investissement



## Dépenses d'investissement



## Dépenses d'investissement



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 21 voix (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), approuve le Compte administratif 2021 du budget communal.

**- Affectation du résultat 2021**

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses 2021	1 740 046,00	Dépenses 2021	1 971 384,14
Recettes 2021	2 035 058,45	Recettes 2021	1 929 018,51
Résultat 2021 (R-D)	295 012,45	Résultat 2021 (R-D)	- 42 365,63
Excédent reporté 2020	666 064,11	Déficit reporté 2020	- 145 949,94
Résultat cumulé 2021	961 076,56	Résultat cumulé 2021	- 188 315,57

<b>RESULTAT DE L'ANNEE 2021</b>	<b>252 646,82 €</b>
<b>RESULTAT CUMULE 2021</b>	<b>772 760,99 €</b>

Ce résultat cumulé sera augmenté ou diminué des Restes à réaliser (RAR).

<b>Restes à réaliser 2021</b>	
Restes à réaliser : Dépenses	254 275,15
Restes à réaliser : Recettes	77 092
soit reste à réaliser	- 177 183,15

L'excédent de fonctionnement doit donc couvrir

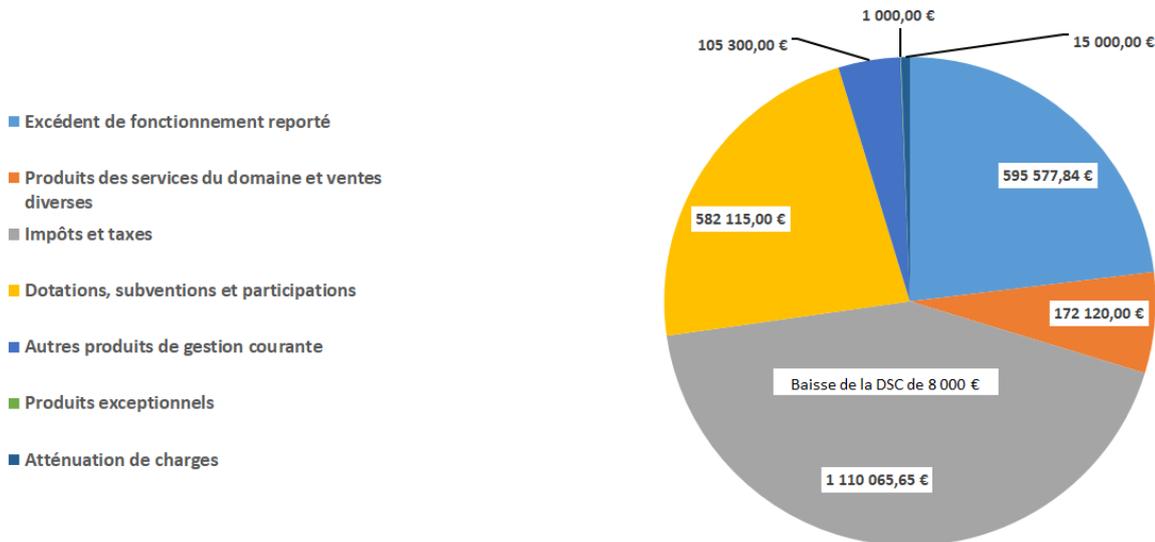
le résultat cumulé 2021 : - 188 315,57 €  
et le reste à réaliser 2021 : - 177 183,15 €  
soit - 365 498,72 €

Il est proposée l'affectation suivante :

<b>AFFECTATION BUDGET 2022</b>	
compte 1068 (RI)	365 498,72 €
compte 002 (RF)	595 577,84 €
compte 001 (DI)	188 315,57 €

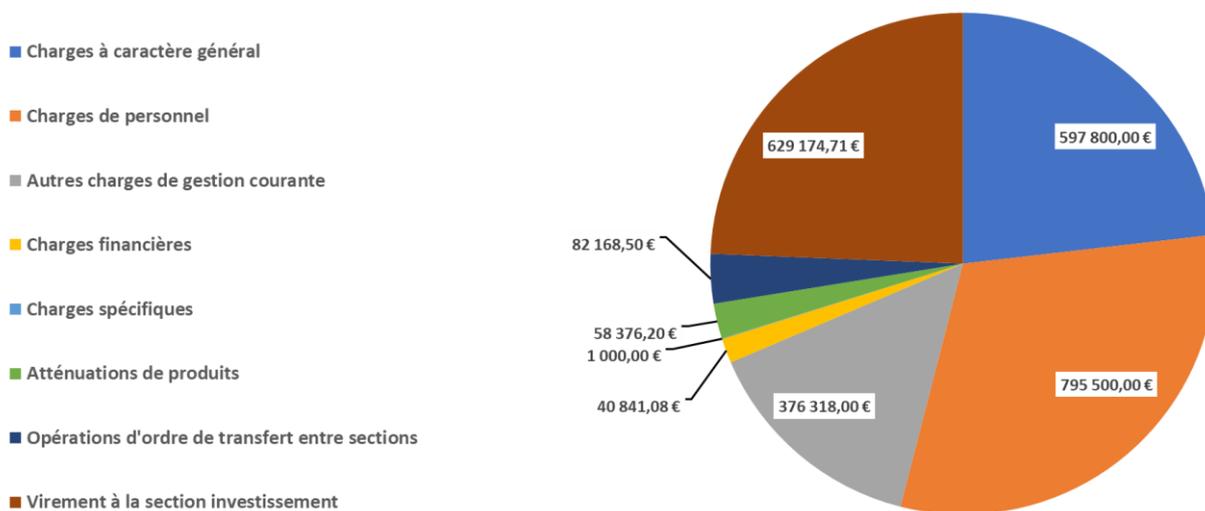
Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2021 du budget communal.

**Recettes de fonctionnement : 2 581 178,49 €**



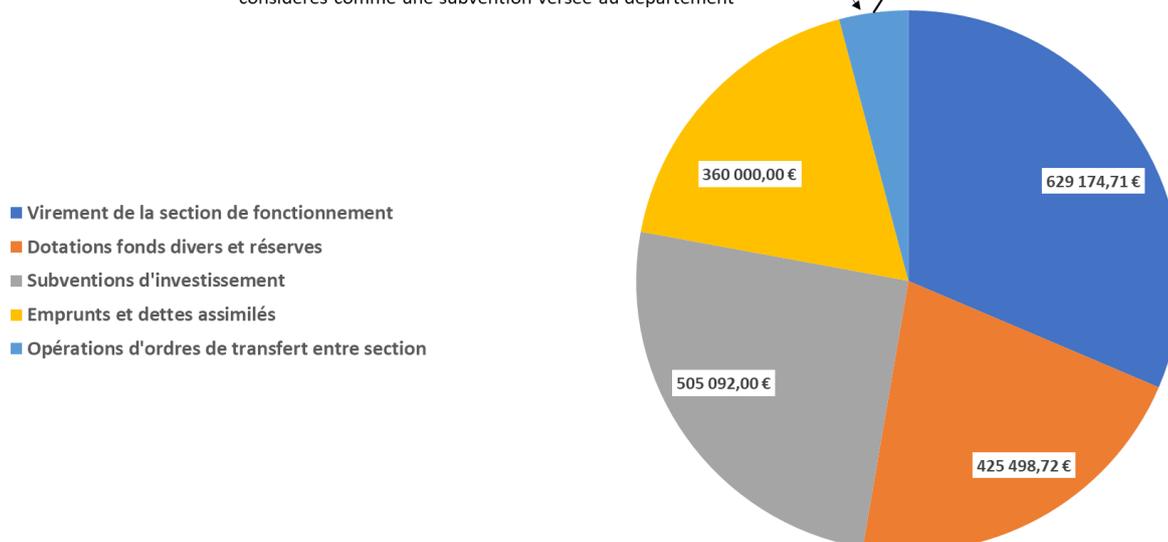
Monsieur Huou note la baisse de la Dotation de Solidarité Communautaire de 8 000 € car les nouveaux critères d’attribution sont défavorables à la commune, notamment une faible densité de population.

**Dépenses de fonctionnement : 2 581 178,49 €**

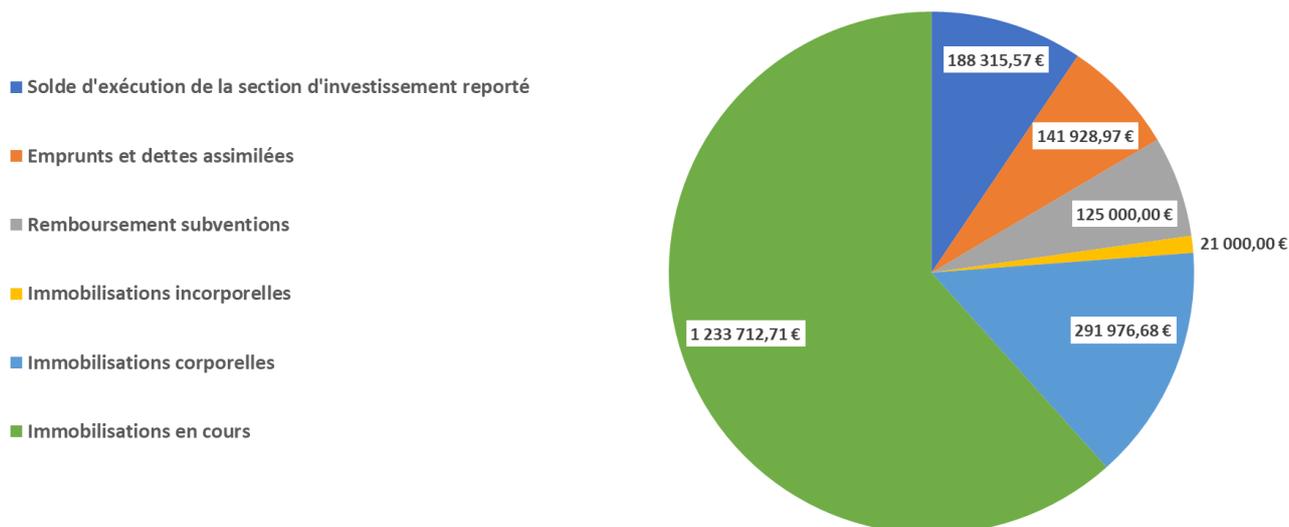


## Recettes d'investissement : 2 001 933,93 €

Amortissement vente Blanche Couronne soit 1 398 679,33 € sur 20 ans  
considérés comme une subvention versée au département



## Dépenses d'investissement : 2 001 933,93 €



Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 du budget communal.

## 2.2 – BUDGET CAISSE DES ECOLES

### - Compte de Gestion 2021

Monsieur Huou rappelle que le compte de gestion est élaboré par le Trésor Public et doit correspondre au Compte administratif établi par la commune.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales(a)		13 549,95 €	13 549,95 €
Titres de recettes émis (b)		11 119,80 €	11 119,80 €
Réduction de titres (c)		0.00 €	0.00 €
Recettes nettes (d=b-c)		<b>11 119,80 €</b>	<b>11 119,80 €</b>
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		13 549,95 €	13 549,95 €
Mandats émis (f)		13 776,38 €	13 776,38 €
Annulation de mandats (g)		2 850,53 €	2 850,53 €
Dépenses nettes (h=f-g)		<b>10 925,85 €</b>	<b>10 925,85 €</b>
RESULTAT DE L'EXERCICE (d-h) Excédent (h-d) Déficit		<b>193,95 €</b>	<b>193,95 €</b>

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2021 de la caisse des écoles.

### - Compte Administratif 2021

Dépenses de Fonctionnement	Recettes de Fonctionnement	Solde de Fonctionnement
10 925,85 €	11 119,80 €	193,95 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à 21 voix (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), approuve le Compte administratif 2021 du budget de la caisse des écoles.

### - Affectation du Résultat 2021

FONCTIONNEMENT	€
Dépenses	10 925,85
Recettes	11 119,80
RESULTAT	193.95
Excédent reporté N-1	2430.15
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>2 624.10</b>

#### Affectation de la totalité de l'excédent

BP 2022	
Compte 002 (RF)	<b>2 624.10 €</b>

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat 2021 du budget de la caisse des écoles.

### - Budget Prévisionnel 2022

Monsieur Lemerrier remarque qu'il serait plus logique de délibérer sur les participations avant le vote du budget caisse des écoles car les recettes viennent des participations.

### 2.3 – Participations 2022

Monsieur Huou présente les participations prévues pour l'année 2022 :

PARTICIPATIONS	2021	2022
Caisse des écoles fournitures scolaires	11 119,80 €	11 803,74 €
OCCE Jules Verne sortie scolaire	2 255,33 €	2 535,24 €
OCCE Jules Verne	1 725,50 €	1 940,28 €
<b>Sous total 1</b>	<b>15 100,63 €</b>	<b>16 279,26 €</b>
CCAS	6 000,00 €	6 000,00 €
<b>sous total 2</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>
SDIS 44	77 299,00 €	87 018,00 €
<b>sous total 3</b>	<b>77 299,00 €</b>	<b>87 018,00 €</b>
Fondation du patrimoine	230,00 €	230,00 €
Association des maires 44	814,50 €	814,51 €

Bruded	947,10 €	1 020,80 €
Fond de Solidarité Logement	300,00 €	263,65 €
CAUE	160,00 €	160,00 €
<b>Sous total 4</b>	<b>2 451,60 €</b>	<b>2 488,96 €</b>
<b>Total de 1 à 4</b>	<b>100 851,23 €</b>	<b>111 786,22 €</b>

Participation aux frais scolaires	2021	2022
Fournitures	51,72 €	53,17 €
Sorties scolaires	11,11 €	11,42 €
Activités culturelles écoles	8,50 €	8,74 €

Il est proposé une augmentation de 2.8 % de participation aux frais scolaires, compte tenu de l'inflation.

Monsieur Lemercier note l'augmentation de la contribution du SDIS qui est importante dans la part des participations. A terme, elle devrait être de 100 000 €.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les montants proposés pour les participations 2022.

- budget prévisionnel caisse des écoles

<b>DEPENSES</b>			
ART	DESIGNATION	BP 2022	Observations
<b>60</b>	<b>ACHATS ET VARIATIONS DE STOCKS</b>		
6067	fournitures scolaires	14 427,84	Participation fournitures scolaires
<b>TOTAL 60</b>		<b>14 427,84</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>14 427,84</b>	
<b>RECETTES</b>			
ART	DESIGNATION	BP 2022	Observations
<b>002</b>	<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		
002	Excédent de fonctionn.	2 624,10	Résultat de clôture de l'exercice (N-1) => c'est le résultat cumulé
<b>TOTAL 002</b>		<b>2 624,10</b>	
<b>74</b>	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS</b>		
74741	Communes	11 803,74	
<b>TOTAL 74</b>		<b>11 803,74</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>14 427,84</b>	

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le budget primitif 2022 de la caisse des écoles.

#### **2.4 – Amortissement subventions Blanche Couronne**

Monsieur Huou indique que la cession à l'euro symbolique de l'Abbaye de Blanche Couronne au département est considérée comme une subvention versée à celui-ci de la part de la commune de la Chapelle-Launay. Il est nécessaire d'amortir cette subvention sur une durée maximale de 30 ans.

La somme de 1 398 679,33 €, valeur du bien cédé, sera amortie sur 20 ans durée pour laquelle chaque année la somme de 73 614,70 € en dépenses de fonctionnement sera provisionnée au chapitre 042 et la somme de 73 614,70 € sera provisionnée en recettes d'investissement au chapitre 040.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide le principe d'amortissement des subventions reçues pour l'Abbaye de Blanche Couronne et la durée d'amortissement proposée de 20 ans.

#### **2.5 – Taux des taxes locales 2022 (Jean-Paul Huou)**

La commune doit délibérer tous les ans sur les taux d'imposition des taxes locales (taxe foncière propriétés bâties et taxe foncière propriétés non bâties) ; la commune n'a pas à statuer sur le taux de la taxe d'habitation en cours de réforme.

Il est proposé au Conseil Municipal une augmentation de 2 % des taxes foncières, soit les taux suivants :

	2021	2022	Evolution
Taux taxe habitation	17,72 %	17,72 %	0%
Taux taxe foncière sur propriétés bâties	30,70%	31,31%	+2%
Taux taxe foncière sur propriétés non bâties	50,78%	51,78%	+2%

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les taux des taxes locales 2022 présentés ci-dessus.

#### **2.6 – Règlement intérieur restaurant scolaire et tarifs**

Madame Martin rappelle qu'il était pertinent de revoir le règlement intérieur du restaurant scolaire pour qu'il soit plus concis et plus clair pour les familles. Dans ce nouveau cadre de réflexion, la facturation des oublis de réservation a été repensée : il ne sera plus facturé le double du repas mais le prix du repas + 50 % du prix du repas.

Le projet de règlement intérieur est joint au présent procès-verbal.

Madame Flauraud demande quel tarif sera appliqué en cas d'annulation non effectuée. Madame Leroux indique que ce sera le prix du repas.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, valide le règlement intérieur du restaurant scolaire et les nouveaux tarifs envisagés pour les repas non réservés.

### **2.7 – Subvention fête de l'Agriculture**

Monsieur Daufouy indique que la fête de l'Agriculture aura lieu sur la commune le dernier week-end d'août : il est attendu une fréquentation de 15 000 personnes. La commune a été sollicitée pour un soutien logistique de la manifestation, ainsi que pour une subvention de soutien au projet. Il est proposé une subvention de 2500 € pour la tenue de cet événement.

Madame Maure demande si c'est la même fête qu'à Malville (fête des battages), ce qui n'est pas le cas.

Monsieur Bonhomme demande qui est l'organisateur : il s'agit des Jeunes Agriculteurs 44.

Monsieur Lemerancier demande quelle est la contrepartie de la subvention envisagée et quelle est la retombée pour les agriculteurs de la commune, au-delà de l'image pour la commune. A voir si les producteurs du marché de Feuillée auraient une place dans l'événement.

Il est demandé aux membres du Conseil s'ils souhaitent voter la subvention en l'état ou attendre les compléments d'informations demandées sur les retombées pour la commune de La Chapelle-Launay

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à 16 voix pour et 6 abstentions, valide la subvention de 2500 € pour l'organisation de la fête de l'Agriculture.

### **2.8 – Tarifs Celtomania**

Madame Leroux indique que la commune accueillera un spectacle du trio O'Tridal le 22 octobre prochain dans le cadre du festival des Celtomania. Il est proposé de reconduire les tarifs de l'année dernière, à savoir tarif plein de 8 € et tarif réduit à 4 € pour les moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- donne son accord pour le prix des entrées au concert Celtomania au tarif de 8 € et tarif réduit à 4 € pour les moins de 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA et personnes en situation de handicap.
- autorise la création d'une régie pour l'encaissement des entrées auprès du Service de Gestion comptable de Pontchâteau.

### **2.9 – Attribution du marché de fauchage – élagage**

Monsieur Lecomte indique que, suite à la fermeture de l'entreprise Orain, le marché de fauchage-élagage a été relancé. Deux devis ont été reçus par la mairie, un de l'entreprise Provost-Lairie de Marsac sur Don de 42 201,60 € TTC et un de l'entreprise Curet de St Malo de Guersac de 44 044, 80 € TTC.

Monsieur Lemerancier demande quel était le tarif pratiqué par l'entreprise Orain : il s'agissait d'une dépense de 30 000 € TTC

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, retient le devis le mieux disant, c'est-à-dire celui de l'entreprise Provost-Lairie pour la somme de 42 201,60 € TTC.

## **2.10 – Aménagement écluses La Touche Basse**

Monsieur Lecomte rappelle que la commune a aménagé un plateau à La Touche Basse en 2020 afin de réduire la vitesse de circulation sur cette route départementale. Suite à des rencontres avec les riverains, il est aujourd'hui proposé de compléter le dispositif par l'aménagement de 5 écluses dans le village de La Touche Basse. Pour pouvoir bénéficier d'une subvention au titre des amendes de police 2021, il est nécessaire de délibérer sur ce projet.

Madame Champenois demande à quoi correspond une écluse : il s'agit d'un rétrécissement de la voie.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement d'écluses à La Touche Basse et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires au dépôt de la subvention au titre des amendes de police.

## **3 – RESSOURCES HUMAINES**

### **3.1 – Lignes directrices de gestion**

Madame Leroux indique que la loi de transformation de la fonction publique d'août 2021 a mis en place l'édition de lignes directrices de gestion pour l'ensemble des collectivités territoriales. Il s'agit de définir les grandes orientations en matière de ressources humaines de manière pluriannuelle.

Un groupe d'élus RH s'est réuni à plusieurs reprises pour définir les lignes directrices de gestion pour la commune. Il a élaboré le document en PJ qui a été soumis pour avis au Comité technique du Centre de Gestion de Loire-Atlantique.

Madame Leroux présente les grandes lignes du document : effectifs, temps de travail, budget et rémunérations, formations, absences, conditions de travail, promotion et valorisation des parcours professionnels...

Le Conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve les lignes directrices de gestion proposées.

## **4 – INFORMATIONS**

### **4.1 – Décisions du Maire**

Madame la première Adjointe a fait connaître au Conseil municipal les décisions ci-après, prises dans le cadre des délégations attribuées au Maire par le conseil :

- signature d'un devis de 2 243,70 € avec l'entreprise Elan Cité concernant l'achat d'un radar pédagogique
- signature d'un devis de 10 558,34 € avec l'entreprise Signaux Girod pour les panneaux nécessaires à l'aménagement d'écluses à La Touche Basse

Monsieur Lemerrier demande où en est le projet du lotissement du Chapeau aux Moines. Madame Flaraud indique que la commune est toujours dans l'attente de l'inventaire 4 saisons du terrain envisagé. Le dossier doit être établi pour la rentrée de septembre 2022 avec un passage dans une commission régionale.

Un vote pour le cinéma plein air est proposé avec trois propositions de films jusqu'au 25 avril.

Commémoration du 8 mai : organisation d'un café de l'histoire autour du thème de la fin de la guerre (1944-1945) vendredi 6 mai ; pour le 11 novembre, souhait de réfléchir à la place des femmes pendant la Première guerre mondiale ou les deux guerres mondiales.

Arrivée des ruches de manière discrète week-end du 9/10 avril ; animation ouverte à la population autour de panneaux pédagogiques le 7 mai.

## **5 - QUESTIONS DIVERSES**

La séance est levée à 21h41.